

Délibération 2023-060

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LELANDAIS Guillaume (pouvoir à RIES Stéphanie), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

Excusés : LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony.

Secrétaire de séance : ROUXEL Dominique

Objet : CONVENTION PRESTATION DE SERVICES ASSOCIATION FAMILLES RURALES – AVENANT N° 4

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de prestations de services avec l'Association Familles Rurales le 09 août 2018 pour la mise à disposition de personnels sur les temps périscolaires matin, midi et soir. Cette convention a été renouvelée chaque année scolaire et il sollicite l'autorisation de prolonger cette convention jusqu'à la fin de l'année 2023, par la signature d'un avenant n° 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord au renouvellement de la convention à passer avec l'Association Familles Rurales jusqu'au 31 décembre 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS